

Convention collective nationale de la Production cinématographique et de films publicitaires

Communiqué

Les Syndicats de producteurs non signataires de la Convention du 19 janvier 2012, APC, UPF, SPI et APFP ont engagé une procédure devant le Conseil d'État en vue d'obtenir la suspension de l'entrée en vigueur de la Convention collective au 1^{er} octobre 2013.

L'audience est fixée au 30 août.

L'Association des Producteurs de Cinéma orchestre cette procédure contre l'arrêté d'extension du 1^{er} juillet (du fait qu'elle a perdu la « maîtrise » historique patronale sur les relations conventionnelles qu'elle détenait depuis les années 50) et a mystifié par sa campagne menée depuis plusieurs mois un grand nombre de producteurs et de réalisateurs, la Presse et Mme la Ministre de la Culture par des déclarations contraires à la vérité.

Il convient que cesse cette guerre d'usure anachronique et que ces Organisations de producteurs non signataires reconnaissent en bonne et due forme la Convention et normalisent leurs rapports avec les Organisations syndicales de salariés représentatives, et respectent professionnellement et socialement l'ensemble des ouvriers, techniciens et réalisateurs qui réalisent les films.

Le Conseil Syndical

Paris , le 9 août 2013